



Conseil d'administration

332^e session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/PFA/INF/3

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Plan de vérification extérieure des comptes

Résumé: Dans le présent document, le Directeur général transmet au Conseil d'administration, pour information, le sommaire du plan d'audit annuel établi par le Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Unité auteur: Commission de vérification des comptes de la République des Philippines (Commissaire aux comptes).

Document connexe: GB.329/PFA/INF/2.

Sommaire du plan d'audit annuel transmis au Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Mandat

1. En vertu de l'article 35 du Règlement financier du Bureau international du Travail (BIT), les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont soumis à un audit annuel. Le président de la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines a été nommé Commissaire aux comptes (auditeur) de l'OIT par le Conseil d'administration du BIT pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2016, conformément au chapitre IX du Règlement financier.

Objectifs généraux de l'audit

2. Les objectifs généraux de notre mission d'audit sont les suivants:
 - fournir une opinion indépendante permettant de déterminer:
 - si les états financiers donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de l'écart entre les prévisions budgétaires et les chiffres effectifs pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
 - si les états financiers ont été établis en conformité avec les politiques comptables énoncées;
 - si les principes comptables appliqués l'ont été de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent; et
 - si les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier du BIT et aux autorisations données par les organes délibérants de l'OIT; et
 - formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation (article 36 du Règlement financier du BIT).

Approche et méthodologie de l'audit

3. Conformément aux prescriptions des Normes internationales d'audit, nous procéderons à l'audit des états financiers de l'OIT ainsi que de sa gestion opérationnelle en suivant une approche fondée sur l'analyse des risques.
4. L'approche fondée sur l'analyse des risques qui sera adoptée pour procéder à l'audit des états financiers suppose une évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers et les assertions reposant sur une bonne compréhension de l'Organisation et de son environnement, notamment de ses mécanismes de contrôle interne.

5. Dans le cadre de notre approche et de notre méthodologie de l'audit, nous nous efforçons principalement d'évaluer la maturité de l'Organisation en matière de gestion des risques en déterminant dans quelle mesure le Conseil d'administration et la direction identifient, évaluent, gèrent et contrôlent correctement les risques.
6. Les plans d'audit que nous établissons ensuite périodiquement nous permettent de recenser et de hiérarchiser tous les domaines dans lesquels les parties prenantes ont besoin de garanties objectives, notamment les procédures de gestion des risques, l'enregistrement et la notification des risques essentiels, ainsi que la maîtrise de certains risques particuliers ou de certains groupes de risques.
7. Enfin, la communication des résultats de l'audit, dernière étape de notre démarche, est l'occasion de discuter des constatations et des conclusions de nos travaux avec la direction de l'Organisation afin de décider des mesures à prendre.

Risques envisagés et objectifs de l'audit

8. Au début de notre travail d'audit, nous avons relevé, dans les opérations de l'OIT, un certain nombre d'éléments et d'évolutions dont nous considérons qu'ils constituent les axes initiaux de notre audit. Nos observations ne nous amènent pas à conclure que ces aspects opérationnels de la gestion de l'Organisation présentent effectivement des risques, mais nous avons néanmoins prévu d'intégrer ces éléments d'information dans nos audits intermédiaires, nos audits des bureaux extérieurs, et dans l'audit de fin d'exercice pour 2017. Ces éléments et évolutions sont les suivants:
 - **Communication de l'information financière et d'autres informations essentielles:** degré de couverture des informations financières; jugements et estimations; procédure de séparation des exercices; consolidation; immobilisations; données publiées; application des normes IPSAS. L'objectif de l'audit est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et qu'ils donnent une image fidèle de la situation en divulguant toutes les informations requises.
 - **Gestion des achats:** mécanismes de contrôle; conformité aux règles et règlements applicables; système d'information pour la gestion des achats. L'objectif de l'audit est d'obtenir une assurance raisonnable que les activités et les politiques du BIT en matière d'achat sont mises en œuvre de façon professionnelle, juste, transparente et avec célérité, en tenant compte de la valeur qu'elles apportent à l'Organisation dans la réalisation de ses objectifs.
 - **Gestion des voyages:** cadre général; organisation de la prestation de services et système d'information. L'objectif de l'audit est de s'assurer de l'efficacité de la gestion des voyages, en mettant l'accent sur les procédures et l'utilisation efficiente des ressources, et de vérifier que les contrôles internes requis pour maîtriser les risques opérationnels sont en place.
 - **Coopération pour le développement et programmes par pays de promotion du travail décent – mise en œuvre, suivi et rapports:** mise en œuvre, suivi et rapports. L'objectif de l'audit est d'obtenir l'assurance que les cadres stratégiques en place sont adéquats et fonctionnels, que des mesures appropriées sont appliquées pour contrôler la mise en œuvre, le suivi et la notification des résultats, et que des modalités de communication efficaces ont été adoptées pour faciliter la transposition des projets et des solutions qui en découlent des bureaux de pays aux bureaux régionaux et des bureaux régionaux aux services du siège.

Seuil de signification de l'audit

9. Notre audit nous impose de déterminer un seuil de signification spécifique pour chaque engagement. Ce seuil est également utilisé pour évaluer l'importance des anomalies non corrigées (ajustements et reclassifications passés) notées au cours de l'audit.
10. Nous avons fixé notre seuil de signification préliminaire à environ 2 pour cent du montant total moyen des dépenses de l'OIT au cours des deux dernières périodes biennales, soit 14,7 millions de dollars des Etats-Unis.
11. Le seuil de signification de l'audit tient compte des facteurs ci-après: les besoins de l'Organisation, des donateurs, des représentants gouvernementaux, des employeurs et des travailleurs, ainsi que d'autres organisations multilatérales. Ce seuil est cohérent avec le seuil de signification utilisé pour l'audit des états financiers de 2016. Cependant, la mesure quantitative du seuil de signification n'est pas le seul facteur pris en compte pour évaluer les anomalies. Des anomalies relativement négligeables peuvent avoir un effet significatif sur les états financiers en raison de facteurs qualitatifs.

Documents à produire

12. A la fin de l'audit, nous remettrons au Conseil d'administration les rapports suivants:
 - **Rapport de l'auditeur indépendant.** Il s'agit d'une opinion signée sur les états financiers au 31 décembre 2017.
 - **Rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration.** Ce rapport présentera nos constatations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers et, en général, de l'administration et de la gestion de l'OIT, ainsi que toutes les questions visées au chapitre IX, article 36, du Règlement financier. Nous ferons le point sur les observations des années antérieures et sur l'application des recommandations s'y rapportant. Le rapport contiendra également les observations et recommandations de l'année en cours.
13. De plus, nous fournirons à la direction les documents ci-après au cours de notre audit:
 - **Lettre adressée à la direction.** Communication indiquant les modifications qui pourraient être apportées aux procédures pour améliorer les systèmes de contrôle interne, simplifier les opérations et/ou renforcer les pratiques en matière d'information financière.
 - **Observations adressées au personnel.** Communications écrites destinées à informer les membres du personnel concernés des lacunes observées dans la vérification des comptes, des opérations ou des transactions.

Activités prévues sur le terrain pour l'audit de 2017

14. Conformément à notre méthode d'audit fondée sur l'analyse des risques, notre plan de travail pour l'audit de 2017 comprend les activités suivantes:

Bureaux à visiter	Domaines/activités
Siège de l'OIT Audit intérimaire	<p>Audit financier: vérification de la conformité avec les procédures comptables et les procédures de notification applicables à tous les comptes figurant dans les états financiers; tests de validation couvrant la période janvier-août 2017.</p> <p>Audit opérationnel: examen des procédures de gestion des achats et des voyages.</p>
Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique ETD/BP-Pretoria BP-Addis-Abeba	<p>Audit opérationnel: examen des procédures de gestion des achats et des voyages; gestion des programmes – mise en œuvre, suivi et rapports; contrôle des opérations.</p>
Siège de l'OIT Audit de fin d'année	<p>Audit financier de fin d'année: vérification de la conformité avec les procédures comptables et les procédures de notification relatives aux états financiers consolidés I à V et à leur publication en vue de la formulation d'une opinion sur l'ensemble des états financiers; vérification des soldes et tests de validation des transactions pour 2017; suivi des recommandations précédentes du Commissaire aux comptes.</p> <p>Audit opérationnel: gestion des programmes – suivi et présentation de rapports au siège.</p>

15. En notre qualité de Commissaire aux comptes de l'OIT, nous prévoyons également d'effectuer quelques audits de projet à la demande de donateurs extrabudgétaires de l'OIT. Une lettre de mission distincte sera établie pour chaque requête de ce type.

Gestion de l'audit

16. La gestion de nos audits repose sur des principes opérationnels solides et nous alignons étroitement nos méthodes sur les besoins de nos clients internationaux afin d'améliorer leur gouvernance interne et de fournir aux utilisateurs de leurs états financiers les meilleures garanties possibles quant à l'efficacité de leurs procédures de contrôle, telles qu'elles sont conçues et appliquées.
17. Le déploiement de nos auditeurs repose sur la complémentarité des compétences, des formations techniques sur mesure et des mécanismes d'appui adéquats. Conformément aux Normes internationales d'audit, trois niveaux de contrôle permettent d'assurer la qualité de nos travaux d'audit.

Genève, le 17 janvier 2018

Commission de vérification des comptes,
Républiques des Philippines